

CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES



Guide du Conseiller Municipal CMJ



Guide du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Corbie

Article 29 / Convention internationale des droits de l'enfant

« ... les Etats parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié... »

SOMMAIRE :

Edito du Maire	p - 3
Mot de l'élú à la jeunesse	p - 4
I) Le CMJ, pourquoi ?	p - 5
II) Le CMJ, de quoi s'agit-il ?	p - 6
III) Le CMJ, comment ça marche ?	p - 7
IV) Le rôle du (de la) jeune élu(e)	p - 8



EDITO DU MAIRE

La municipalité a décidé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Ce CMJ a pour objectif d'initier les Jeunes à la vie politique et ainsi Permettre l'apprentissage de la Citoyenneté et de la démocratie dès le plus jeune âge.



Les élus apprennent à devenir citoyens en se familiarisant avec le processus démocratique et en gérant de manière autonome des projets qu'ils ont eux-mêmes réfléchis et réalisés. Ainsi, les écoliers et collégiens d'aujourd'hui, citoyens de demain découvriront le fonctionnement de la collectivité et la pratique de l'activité d'élu.

Nous comptons énormément sur les propositions et nouvelles idées des élus de ce CMJ pour dynamiser Corbie.

Ludovic Gabrel
Maire



MOT DE L'ADJOINTE À L'ACTION EDUCATIVE JEUNESSE

La création du CMJ est le résultat d'une réelle volonté politique, d'instituer un dialogue entre les jeunes et les élus locaux, mais aussi de créer une action d'éducation à la citoyenneté, à la démocratie.

L'objectif est d'améliorer la qualité des décisions et de mieux connaître les besoins des jeunes, tout en les faisant participer activement et pleinement à la vie de notre commune. Le CMJ est un lieu d'échanges, de prises de responsabilité, d'apprentissage de la citoyenneté, où les jeunes élus mènent des projets et prennent des décisions collectives, le tout de manière active et ludique.

Faire partie du CMJ est une opportunité de découvrir les instances de la démocratie locale. En effet, le CMJ fonctionne sur le même modèle que celui des adultes. Il se réunit en séances plénières et en commissions de travail.

C'est également un moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale. Il s'agit de veiller à l'intérêt général tout en respectant les opinions de chacun. Mais aussi de défendre ses idées dans une attitude citoyenne et responsable. C'est aussi l'occasion de participer activement à la vie locale et ses événements. Effectivement, les jeunes conseillers représentent la commune et se doivent d'avoir une conduite adaptée aux situations rencontrées.

Pour finir, ce projet nécessite des moyens humains, c'est pourquoi le CMJ est accompagné d'un Comité de Pilotage, composé d'élus et d'un technicien jeunesse, sur lequel il peut s'appuyer. Mais aussi des moyens financiers, qui seront accordés en fonction des projets validés par le Conseil Municipal adulte.

En tout cas, j'espère que cette expérience plaira aux jeunes, qu'elle leur insufflera un sens civique et qu'elle leur sera bénéfique pour leur avenir.

Merci à eux pour leur implication, avec eux, nous irons plus loin !

Adeline Marlot



LE CMJ, POURQUOI ?

Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la Commune : il a été créé par le Conseil Municipal des adultes.

Il permet aux enfants élus de :

- Apprendre la démocratie et trouver leur place de citoyenne ou de citoyen en leur donnant la parole (vote, élections, débat, intérêt général,..).
- Recueillir les idées des autres enfants de la commune et participer à améliorer la vie de tous les Corbéens et Corbéennes.
- Découvrir et comprendre le fonctionnement de la commune et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- Être actrice ou acteur dans la commune en découvrant les droits et devoirs du citoyen, en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, culture, etc.). Favoriser l'autonomie à travers la gestion des projets par les jeunes eux-mêmes.
- Servir d'intermédiaire entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de leur âge.



LE CMJ, DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est une instance de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion, où les jeunes élus peuvent faire des propositions et mener des actions concrètes.

Les enfants, élus par leurs camarades de classes de CE2, CM1, CM2 (4 par écoles élémentaires) et de la 6^{ème} à la 4^{ème} (6 places au total) s'y réunissent



pour débattre sur leurs idées et réaliser ensemble des projets au service de tous les jeunes de Corbie.

Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour deux ans.

Les candidats mènent une campagne électorale au sein de leur école à partir d'un projet destiné à leur territoire (quartiers, secteur ou commune). Le CMJ est constitué au minimum de 12 conseillers et au maximum de 18.

Un élu peut réaliser deux mandats s'il le souhaite et si son âge/niveau le permet.

Les conseillères et conseillers municipaux enfants se réunissent :

- **En moyenne 2 fois** par trimestre pour les réunions de travail à la mairie.
- **Jusqu'à deux fois** par an (suivant l'avancée des projets) en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal.



LE CMJ, COMMENT ÇA MARCHE ?

Après les élections des jeunes élus, M. le Maire ou l'adjointe déléguée à l'Action éducative, Jeunesse officialise leur prise de fonction en séance plénière d'investiture.

Dès leur installation, les jeunes élus se réunissent avec le Comité de Pilotage, composé d'adultes élus, pour des réunions de travail qui se dérouleront en moyenne deux fois par trimestre.

Ils s'initient aux valeurs de la République et aux droits et devoirs du citoyen.

Ils découvrent la commune, les autres collectivités locales ainsi que leurs compétences et leur fonctionnement. Ils participent à la vie de la commune en participant aux évènements-clés.

Ils travaillent leur projet municipal à partir de la mise en commun de leurs projets de campagne pour lesquels ils ont été élus.

Tout au long de leur mandat, le Comité de Pilotage guide, accompagne et soutient les jeunes élus dans leur démarche.

Au terme du mandat, lors de la séance plénière de clôture, les actions réalisées seront présentées à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux.





LE RÔLE DU (DE LA) JEUNE ÉLU(E)

Les jeunes élus ont trois ans pour construire le projet de leur mandat avec les autres conseillères et conseillers. Pour mener à bien les projets, les enfants s'engagent à :

- Participer aux réunions de travail
- Mettre en œuvre leur projet collectif
- Communiquer et informer les autres enfants des écoles sur les actions du CMJ
- Valoriser les actions citoyennes de leur école auprès des autres jeunes élus
- Remplacer leur binôme en cas d'absence
- Représenter les jeunes de la commune lors d'évènement



CONTACT :

Mairie de Corbie

DAEJ (Direction de l'Action Educative Jeunesse)

Espace St Etienne - Place Jean Catelas

80800 Corbie

jes@mairie-corbie.fr / 06.32.83.28.77

